



**Ensemble
pour vaincre
les maladies rares**

25 25 ans
de lutte contre
les maladies rares
inséparables

**Dimanche
1^{er} JUIN
2025**

1€ REÇU
=
1€ REVERSÉ

BALADE SOLIDAIRE au profit de l'association "Autour du BPAN"

RENDEZ-VOUS

Salles des fêtes de Villequiers 18800

Inscriptions et départs à partir de 7h30

4 parcours : 5 km, 12 km, 15 km, et 21 km

Promenades en calèche

Buvette et restauration sur place. Réservation pour le repas
avant le 16/05 au 06 08 30 82 19 ou par mail stephane.chapelier@wanadoo.fr

Inscription à partir de 5€



Fondation
Groupama
Vaincre les maladies rares

**Autour
du BPAN**

Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com

Groupama Rhône-Alpes Auvergne : Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 839 366 RCS Lyon
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Groupama.



Autour du BPAN



L'association Autour du BPAN a été créée le 16 juillet 2018. Elle est ouverte à tous. C'est une association de familles et d'aidants liée au gène WDR45. Elle a pour vocation de lutter contre la maladie liée à la mutation du gène WDR45. BPAN est une maladie génétique rare, neurodégénérative associée à une protéine bêta-hélice, la BPAN (Beta-propeller Protein-Associated Neurodegeneration). Elle se caractérise notamment par une accumulation de fer dans le cerveau. La mutation du gène étant sur le chromosome X, cette maladie touche plus les filles que les garçons. Cette mutation entraîne un retard de développement, caractérisé généralement par des crises d'épilepsie au cours de la petite enfance, des problèmes de motricité, d'apprentissage et de langage.

Et si vous ne pouvez pas participer à la balade du 1^{er} juin, vous pouvez toujours :

Faire un don en ligne sur :
<https://www.autourdubpan.fr/>



Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, un don de 50€ vous revient en réalité à 17€.



La Fondation Groupama soutient la lutte contre les maladies rares
aux côtés des associations de patients, du corps médical,
de la recherche et des pouvoirs publics.

Ses actions :

Accompagner les associations
Sensibiliser et informer sur les maladies rares
Soutenir la recherche et l'innovation

Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com